



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°65/2025

MC/GA/JF

Convocation en
date du :
05/09/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES,
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL,
M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

Absents : Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DE LA DATE
D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DISPOSITIF D'UN PERMIS DE LOUER
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL D'AMÉLIE-LES-
BAINS-PALALDA**

Le Président de séance expose :

VU la délibération n°40/2025 du 20 mai 2025 concernant l'instauration d'un permis de louer sur l'ensemble du territoire communal d'Amélie-les-Bains-Palalda,

VU la date d'entrée en vigueur de ce dispositif fixée au 1^{er} décembre 2025,
CONSIDÉRANT que pour permettre à l'ensemble des propriétaires de procéder aux nécessaires travaux de rénovation dans les logements, avant leur mise sur le marché, il convient de reporter le délai précité,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reporter la date d'entrée en vigueur de ce dispositif au 1^{er} juillet 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 19 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****REPORTÉ** la date d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026 du dispositif d'instauration d'un permis de louer sur l'ensemble du territoire communal d'Amélie-les-Bains-Palalda,**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**